



AVIS PUBLIC
SOMMAIRE - PROGRAMMES DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2019-2020-2021 – Ville de Mont-Laurier et agglomération

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et le conseil d'agglomération de Mont-Laurier ont adopté le 20 décembre 2018, leur programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, se résumant comme suit :

Programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Mont-Laurier

Les différents projets en investissement seront :

➤ **Les infrastructures**

- Le remplacement du ponceau de la rue de la Madone devrait se réaliser au cours de l'année 2019 avec l'aide de la subvention du programme de *Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locale* (PRIRL) via la MRC;
- Le resurfacement des rues et la construction de trottoirs à partir de la taxe à l'investissement;
- Les chemins ruraux à la hauteur de 2 071 000 \$ en grande partie subventionnés;
- La poursuite au niveau du dossier du centre-ville et son financement;
- Le pavage du chemin des Sources, en phase sur 3 ans à partir d'une subvention du MTQ;
- Finalisation du programme TECQ 2014-2018 avec des travaux sur les rues Coursol, Beaudry et Belcourt;
- Remplacement du réseau d'égout sous le pont Neveu.

➤ **Les bâtiments**

- La réfection des fenêtres de l'hôtel de ville;
- La mise aux normes et l'asphaltage du stationnement pour accueillir le centre d'exposition;
- La mise à niveau du système de chauffage au garage municipal;
- Le réaménagement extérieur du centre sportif Jaques-Lesage;
- La mise à niveau de la piscine subventionnée à la hauteur de 1,6 millions;
- La mise à niveau de la bibliothèque municipale est prévue conditionnellement à l'obtention d'une subvention du gouvernement du Québec;

➤ **Les véhicules**

- Les remplacements d'un camion 10 roues et deux camionnettes pour le module qualité du milieu;
- L'acquisition d'un système de gestion de la flotte;
- L'acquisition d'un véhicule pour le constable spécial.

➤ **Les équipements**

- L'acquisition de divers équipements informatiques;
- L'acquisition de gros équipements aux travaux publics;
- Le remplacement de pompes et autres équipements pour les stations d'eaux usées;
- L'acquisition de compteurs d'eau pour industries et commerces;
- La continuité du sentier pour les aînés sur les terrains derrière l'Hôtel de ville;
- Aménagement d'un parc canin.

En conclusion, le conseil municipal est conscient qu'il y a beaucoup à faire et qu'il faut prendre en compte l'impact des investissements sur l'augmentation potentielle de la dette. Il faut nécessairement faire des choix judicieux autant au niveau des investissements que des activités de fonctionnement afin d'assurer le maintien et le développement des services aux citoyens ainsi que pour favoriser l'essor économique, social et culturel de notre ville. La nouvelle équipe est déjà à l'oeuvre. La planification stratégique des prochaines années est en cours et permettra d'identifier des axes d'intervention et des actions concrètes permettant de soutenir les engagements du conseil municipal.

Programme des dépenses en immobilisations de l'agglomération

Les compétences du conseil d'agglomération sont prévues à la Loi sur la réorganisation territoriale avec certaines précisions au décret d'agglomération et aux ententes relatives à la délégation de compétences.

Il en ressort donc que les projets sont ceux touchant plus particulièrement le service des incendies en conformité avec les différentes réglementations gouvernementales et principalement au niveau des obligations du schéma de couverture de risque en matière de protection contre les incendies.

La mise à niveau de la flotte des véhicules d'urgence nécessitera au fil du programme triennal des investissements soutenus dans le but de rencontrer nos obligations.

Afin de favoriser les ventes de terrains du Parc industriel de la Lièvre, un chemin de contournement devrait voir le jour et par conséquent une deuxième phase de travaux d'infrastructures.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 2^e jour de janvier 2019.
Stéphanie Lelièvre, greffière